



**VOLUNTEER  
BÉNÉVOLES**  
C A N A D A

## Dialogue national sur le filtrage des bénévoles 2014

Le mardi 9 septembre 2014

De 8 h à 10 h 30

Université Carleton

Édifice River

Étage 2R, salle Board of Governor

### Sommaire

27 leaders, praticiens et hauts fonctionnaires provenant d'organismes nationaux, du Conseil consultatif des centres d'action bénévole, de la GRC, de Sécurité publique Canada et du conseil d'administration de Bénévoles Canada ont assisté au **Dialogue national sur le filtrage des bénévoles 2014**.

#### Objectifs

1. Communiquer de l'information à jour sur les processus, les politiques et les normes de pratique actuels et proposés pour le filtrage global et les vérifications relatives au secteur vulnérable.
2. Recueillir les commentaires des organismes bénévoles concernant l'incidence des changements proposés pour les vérifications relatives au secteur vulnérable sur les organismes sans but lucratif et le bénévolat.
3. Offrir un forum facilitant un échange intergouvernemental sur l'information liée au filtrage à l'échelle du pays.

#### Accueil

Steven Tipman, président et chef de la direction de Bénévoles Canada, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir pris le temps de contribuer à l'importante question du filtrage.

#### Contexte actuel

Paula Speevak, directrice, Programmes, recherche appliquée et politique publique de Bénévoles Canada, procède avec une mise à jour sur les réalisations constatées depuis le Dialogue national sur le filtrage de 2011, année à laquelle le besoin de mettre à jour les ressources sur le filtrage des bénévoles a été soulevé. Sécurité publique Canada avait par la suite demandé à Bénévoles Canada de produire ***l'édition 2012 du Guide de filtrage*** et de concevoir un programme d'information et de formation. Depuis, le personnel de plus de 80 centres d'action bénévole a suivi une formation, et divers ateliers ont été offerts dans chaque région. Bien que la protection des personnes vulnérables constitue toujours une question primordiale, le guide positionne le filtrage comme un processus d'amélioration du jumelage entre les bénévoles et les organismes dans le but d'accroître la qualité et la sécurité des programmes, et de réduire le risque et la responsabilité. Il contient également de l'information sur **l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**, ainsi que diverses mises à jour législatives liées au filtrage.

#### Mises à jour sur les tables rondes

Les participants devaient répondre aux questions suivantes :

1. Comment votre organisme s'est-il impliqué dans le filtrage des bénévoles?
2. Veuillez décrire le processus actuel de votre organisme pour filtrer les bénévoles qui travaillent auprès de personnes vulnérables dans votre juridiction.
3. Avez-vous pris connaissance de questions ou de préoccupations concernant les changements proposés?

Les participants de la GRC expliquent la proposition de prise d'empreintes digitales obligatoire lors **des vérifications relatives au secteur vulnérable**. Elle affirme que la prise d'empreintes digitales constitue l'identificateur le plus fiable et que le recours au matériel de dactyloscopie électronique peut augmenter la vitesse de traitement. Comme la cible originale proposée (juillet 2015) a été jugée impossible à respecter, elle consulte différents intervenants à ce sujet.

Plusieurs réseaux et associations ont interrogé leurs membres afin de recueillir leurs commentaires sur la prise d'empreintes digitales obligatoire. Les points suivants ont été soulevés pendant la table ronde :

<b>Point</b>	<b>Questions/Préoccupations</b>
<b>Coût</b>	Qui couvrira les coûts engagés par les organismes, les bénévoles et les services de police?
<b>Temps de traitement</b>	Les changements proposés augmenteront-ils le temps de traitement? Quelle incidence auront-ils sur la prestation des programmes et la motivation des bénévoles?
<b>Transport</b>	Les collectivités de petite taille et rurales auront-elles accès à du matériel de dactyloscopie électronique? Les frais et le temps de transport associés à la distance que devront parcourir les bénévoles jusqu'à l'établissement le plus près d'eux les dissuaderont-ils?
<b>Coût social</b>	Le processus retardera-t-il l'engagement bénévole ou y nuira-t-il?
<b>Preuves</b>	Quelles preuves établissent un lien entre la prise d'empreintes digitales obligatoire et l'amélioration de la sécurité?
<b>Protection des renseignements personnels</b>	Comment les candidats pourront-ils s'assurer que leur dossier d'empreintes digitales sera supprimé?
<b>Droits de la personne</b>	Le processus pourrait-il contribuer à la discrimination?
<b>Événements spéciaux</b>	Est-ce faisable lorsqu'il est question d'événements majeurs et d'un grand nombre de bénévoles?
<b>Attitude positive</b>	Ce processus constituera-t-il un obstacle au maintien d'une attitude positive, accueillante et encourageante envers les bénévoles potentiels?
<b>Système à deux paliers</b>	Si les entreprises privées ont accès aux bases de données, s'agira-t-il d'un système de filtrage à deux paliers?
<b>Plusieurs organismes</b>	Comment le système accommodera-t-il les personnes qui occupent des rôles bénévoles similaires au sein de plusieurs organismes sans exiger de vérifications distinctes?
<b>Engagement des jeunes</b>	Le processus constituera-t-il un obstacle à l'engagement des jeunes?
<b>Sensibilisation et éducation</b>	Comment pouvons-nous améliorer la capacité des organismes à suivre les dix étapes du filtrage et à évaluer le risque de chaque poste afin de déterminer si une vérification du casier judiciaire est vraiment nécessaire?
<b>Inconstance entre les services de police</b>	Les services de police à l'échelle du pays utilisent des noms, des formulaires, des coûts, du matériel, des capacités et des échéanciers différents pour les vérifications de casier judiciaire et les vérifications relatives aux personnes vulnérables, ce qui entraîne confusion et iniquité.
<b>Collectivités de petite taille et rurales</b>	Comment une familiarité accrue entre les membres de la collectivité peut-elle influencer les pratiques de filtrage?
<b>Renseignements non criminels</b>	Quelles normes de divulgation de l'information non criminelle (par ex., contact de santé mentale) devraient être respectées lorsque la police soumet un rapport en vue d'une vérification du casier judiciaire?
<b>Parents bénévoles</b>	Comment devons-nous procéder pour le filtrage des parents bénévoles dans les écoles, les garderies et les programmes pour enfants?
<b>Nouveaux bénévoles</b>	Le manque d'information de police relative aux nouveaux bénévoles donne-t-il lieu à une certaine discrimination involontaire?
<b>Assurance</b>	Les sociétés d'assurance comprennent-elles suffisamment les étapes du filtrage pour évaluer les politiques de filtrage des organismes au moment de déterminer l'admissibilité à la couverture?
<b>Approche équilibrée</b>	Comment pouvons-nous promouvoir une approche capable d'assurer un certain équilibre entre la sécurité et l'inclusion sociale?